

3.1 Dynamique des compétences disciplinaires

Dans le programme de formation générale de base diversifiée, la compétence est définie comme un savoir-agir fondé sur l'utilisation et la mobilisation efficaces d'un ensemble de ressources. Elle se manifeste dans des contextes d'une certaine complexité et son degré de maîtrise peut augmenter durant tout le parcours scolaire et même tout au long de la vie. Tous les programmes d'études de science et de technologie de la troisième et de la quatrième secondaire ciblent le développement des trois mêmes compétences disciplinaires. Ces compétences se rattachent à trois dimensions complémentaires de la science et de la technologie, soit la méthodologie, la théorie et la communication.

La première compétence, *Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique*, met l'accent sur la méthodologie. Elle vise l'acquisition et la mobilisation de concepts et de techniques utilisés en laboratoire ou en atelier.

La deuxième compétence, *Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques*, met l'accent sur la conceptualisation et sur le transfert des apprentissages, notamment dans la vie quotidienne. Elle implique aussi une réflexion sur la nature même des savoirs scientifiques et technologiques, sur leur évolution et leurs multiples répercussions, particulièrement sur les plans social, environnemental et économique.

La troisième compétence, *Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie*, met en évidence la connaissance et l'utilisation d'une terminologie et d'un symbolisme particuliers.

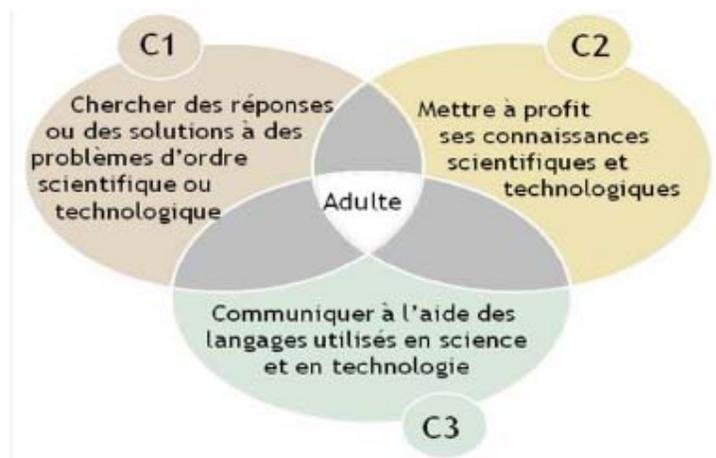


Schéma 1- Interactions entre les compétences disciplinaires